

Motion N° 5/2024
Séance du 24 avril 2024

Motion du 25.03.2024 de Fabienne Vermeulen, « Pour une mise à disposition de protections périodiques dans les toilettes des bâtiments communaux »

Considérant :

- Que les produits hygiéniques sont un besoin fondamental pour les femmes, au même titre que le papier toilette ;
- Que les règles sont encore tabou et que la question des règles et de la charge induite ne doivent pas être que personnelles, mais doivent concerner l'ensemble de la société ;
- Que la mise à disposition de protections périodiques promeut l'égalité de genre et contribue à ne pas stigmatiser les femmes en période de menstruation ;
- Qu'une enquête menée par le RTS en février 2020 estime le coût des règles dans la vie d'une femme menstruée à environ 4500 francs ;
- Que plusieurs communes ont déjà voté des motions similaires (p.ex. Meyrin, Grand-Saconnex, Carouge, Ville de Genève),

le Conseil municipal

D E M A N D E
à l'Exécutif de la commune de Puplinge

par 15 voix pour et 1 voix contre,

De mettre des produits hygiéniques librement à disposition dans tous les bâtiments communaux, tant dans les lieux ouverts au public que dans ceux réservés au personnel communal (mairie, salles communales, EVE, école, installations sportives, buvette, etc.)


L. Raquel PRY
Présidente


Patrick ARTER
Secrétaire

Puplinge, le 24.04.2024